

2025 - 116      Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025  
Service :      Vie associative et initiatives locales  
Référence :    AC/CM

**Objet : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION**

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Gilles PHILIPPEAU, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier FRANC à Ludivine BEN-BELLAL

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Jean-Michel EON

Rapporteur :    Ludovic Joyeux

**EXPOSE**

En complément des subventions votées au Conseil Municipal du 31 mars dernier, il convient de proposer de nouvelles subventions.

Ces nouvelles subventions concernent en premier lieu les deux lauréats de l'appel à initiatives citoyennes « Faisons éclore vos projets ». Ce dispositif, pour sa troisième édition, vise à soutenir la réalisation de projets et leur mise en relation, à encourager la coresponsabilité des Couëronnais par la transition écologique de leur territoire, à expérimenter une nouvelle forme de participation citoyenne et à contribuer à de nouvelles formes de solidarité. Après une phase d'évaluation et de faisabilité, quatre projets retenus ont été soumis au vote des habitants entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2025 sur la plateforme « Couëron c'est vous ». Au terme de cette consultation, deux projets sont accompagnés par la ville de Couëron et soutenus par l'octroi de subvention :

- réalisation d'un jardin pédagogique et sensoriel (association « c'est un jeu d'enfants »),
- jardins partagés de la MAS (association « les jardins de l'arc-en-ciel »).

En deuxième lieu il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire en investissement au profit de la section basket du « Chabossière Olympique Club » en vue de soutenir la pratique par l'acquisition de paniers de basket mobiles.

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-01 du Conseil Municipal du 3 février 2025 portant adoption du budget principal 2025 de la Commune ;

Vu la délibération 2025-066 portant sur la validation du vote et la désignation des lauréats de l'appel à initiatives citoyennes ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 2 décembre 2025 ;

Vu les projets de conventions « Faisons éclore vos projets » avec les associations « Les jardins de l'Arc-en-Ciel » et « C'est un jeu d'enfants » ci annexés ;

Vu le projet d'avenant à la convention du 31 mars avec l'association Couëron Olympique Club ci-annexé ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subventions	Précisions
C'est un jeu d'enfants		750 €	750 €	Dans le cadre de l'appel à projet « faissons éclore vos projets », soutien au projet de réalisation du jardin pédagogique et sensoriel
Les Jardins De l'Arc-en-Ciel		2 000 €	2 000 €	Dans le cadre de l'appel à projet « faissons éclore vos projets », soutien au projet de jardin partagé « les Jardins de la MAS »
Chabossière Olympique Club section basket		3 600 €	3 600 €	Soutien à la pratique pour l'acquisition de 4 paniers mobiles de basket - Subvention investissement (chapitre 204)

- autoriser Madame Le Maire, ou son déléguétaire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants et conventions entre la Ville de Couëron et les associations concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

À Couëron, le 15 décembre 2025

Jean-Michel Eon  
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud  
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du et transmise en Préfecture le au
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.